

ORDRE DU JOUR

I – AFFAIRES FINANCIÈRES

101 - Tarif du cimetière Municipal (<i>Mme Barussaud</i>)	14
102 - Tarif des foires et marchés (<i>Mme Barussaud</i>)	16
103 - Tarif des salles municipales, des équipements sportifs municipaux et des prestations de services (<i>Mme Barussaud</i>)	19
104 - Tarif de facturation de photocopies aux associations angériennes (<i>Mme Barussaud</i>) ..	20
105 - Tarif de la cantine scolaire (<i>Mme Toucas-Bouteau</i>)	21
106 – Camping Municipal Val de Boutonne – Tarif 2008 (<i>Mme Mesnard</i>)	22

II - PERSONNEL

201 - Adhésion du Syndicat mixte de restauration au Comité Technique Paritaire commun Ville/CCAS (<i>Mme Mesnard</i>)	24
---	----

III – CULTURE - TOURISME

301 - Subvention exceptionnelle à la Palette Angérienne (<i>Mme Cardet</i>).....	25
---	----

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

401 - Animation fêtes de fin d'année 2007 – Gestion et tarif de location Création d'une régie de recettes temporaire et recrutement de personnel saisonnier. (<i>Mme Barussaud</i>)	25
--	----

V – AFFAIRES SOCIALES

501 - Transfert de compétences à la Communauté de communes – Procès verbal de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Jean-d'Angély. (<i>M. Adam</i>)	27
--	----

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Le jeudi 8 novembre deux mille sept à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Jean COMBES, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Jean-Claude BOURON, Françoise MESNARD, Gérard ADAM, Bernard PRABONNAUD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, Monique BARUSSAUD, Babette CARDET, Adjoints.

Serge ELIE, Jean BRILLOIT, Jean MERCIER, Émile BRILLAUD, Françoise SPADARI, Pascale THIBAUD, Mireille DICHTTEL, Jean MOUTARDE, Yves AUDUREAU, Jacques CASTAGNET, Jacques MASSALOUX, Yolande DUCOURNAU, Alain ESTIEU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés :4

Jacques MADIER	donne pouvoir à	Bernard PRABONNAUD
Victorien MIROUSE	donne pouvoir à	Jean BRILLOIT
Michèle BERNET	donne pouvoir à	Pascale THIBAUD
Etienne COLAS	donne pouvoir à	Jacques CASTAGNET

Absentes :4

Maryline MÉCHAIN
Karine RICOU
Madeleine DIGEOS
Florence AUDINET

M. le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

M. le Maire : « Cette séance du conseil municipal va se diviser en deux parties. A mes côtés, M. Jean Garsau, président du groupe CELA, va s'exprimer avec ses collaborateurs pour vous présenter le dossier thermal que vous attendez tous. Ensuite, après une pause, nous aurons une seconde partie qui sera consacrée à l'ordre du jour, et traitera des problèmes quotidiens de la commune. »

Secrétaire de séance :

M. le Maire : » Le secrétaire de séance sera M. Colas. Il n'est pas là. En son absence, c'est Mme Ducournau qui sera secrétaire de séance. »

M. le Maire : » Comme vous le savez, nous sommes sur le point de passer à la concrétisation de notre projet thermal dont nous parlons depuis beaucoup de temps. Ce soir, je suis très heureux d'accueillir M. Garsau, président du groupe CELA, qui possède un certain nombre d'établissements en France et qui exploite l'eau thermale, l'eau de mer en thalassothérapie. Ce groupe possède notamment un grand centre à Canet, en Catalogne et un centre dans l'île de Ré. Je lui cède la parole pour qu'il se présente lui-même. Ensuite, ses collaborateurs, et notamment son architecte, M. Puig, vous projettera et vous commentera son projet architectural. M. Saes, spécialiste de la communication, s'exprimera aussi. »

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

M. Garsau (Président Directeur Général du groupe CELA): « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous salue. J'ai effectivement à mes côtés M. Saes qui va présenter le groupe CELA et les différentes résidences que nous possédons et exploitons. Si je vais laisser M. Saes présenter le groupe, si je demanderai à M. Puig de présenter le projet architectural. Je ne veux pas boudier le plaisir que j'ai à vous dire que je suis plein d'envie, plein d'enthousiasme à venir travailler à Saint-Jean-d'Angély. J'en ai des souvenirs impérissables. Ce ne sont pas des grands souvenirs, j'étais joueur de water-polo à l'époque où Saint-Jean-d'Angély était en première division. On arrivait à les tenir mais on avait des difficultés à repartir parce que cette ville que vous habitez possède les mêmes qualités que l'on a en Catalogne. Ce sont des gens difficiles à jouer, ce sont des gens qui sont très durs mais qui savent jouer en équipe. C'est ce que je suis venu rechercher aujourd'hui : le travail d'équipe. Deux personnes m'ont convaincus à venir vous retrouver : M. Jean-Yves Pierre, l'aménageur de cette nouvelle partie de la ville et M. Jean Combes. Je dois dire que j'ai été convaincu de ce que j'allais trouver un partenaire avec M. Combes.

Aujourd'hui, nous travaillons très rarement seuls. Les résidences que nous avons bâties l'ont toujours été en partenariat soit avec les communes, communautés de communes, conseils généraux, régionaux. Ce partenariat nous permet de nous installer. Si nous faisons des résidences à la mer, la montagne, la campagne et la ville, nous avons ce besoin de trouver avec nous des gens qui nous accompagnent pour dépasser le simple stade de la résidence de tourisme où nous sommes habitués à recevoir des touristes qui viennent de partout dans le monde. L'an dernier, sur la résidence de Canet, nous avons reçu des touristes de 52 nationalités différentes. Cela me fait plaisir de recevoir ces gens. Aujourd'hui, si la France est toujours à l'étranger le pays le plus recherché, les offres de tourisme sont telles, avec l'ouverture du pourtour méditerranéen, l'Est, l'Asie... que nous devons aujourd'hui travailler les produits d'une façon beaucoup plus moderne et penser aux 10 années qui viennent et non pas aux 20 années passées. Nous devons évoluer. Vous savez, je suis dans une région viticole. On connaît bien ses difficultés et je pense que le tourisme connaîtra la même évolution. Nous sommes obligés de faire des produits de qualité si nous voulons être capables de concurrencer durablement ce qui se passe à l'étranger.

Sincèrement, la ville de Saint-Jean-d'Angély m'a bluffé. Vous avez des infrastructures fantastiques dans les différents domaines pour lesquels nous recevons du public. Nous recevons à la fois des touristes et des personnes pour des séminaires. Vous avez une salle magnifique à côté de la Mairie, des installations sportives.... Si vous savez que nous sommes à Canet, vous avez certainement entendu parler des équipes de rugby pour le XIII, le XV mais aussi des équipes de natation comme celle de l'équipe de Philippe Lucas qui est arrivée l'année dernière avec Mlle Manadou notamment. Nous avons axé nos résidences sur le sport et sur le groupe. Dans chaque résidence, nous avons systématiquement ces quatre clientèles que nous recevons, avec un pourcentage important de clientèle étrangère. Vous confortez l'enthousiasme que j'ai. Parce que sincèrement, quand je vois vos installations, les structures d'ensemble, vous mettez la barre haut, M. le Maire. Le challenge que vous nous proposez, avec l'ensemble de l'ancienne caserne, est un challenge qu'il va falloir relever. Il va falloir que nous soyons non seulement heureux de ce que nous allons faire mais aussi que vous en soyez fiers. Nous avons besoin de vous. Sincèrement, nous avons besoin de vous. Seuls, nous n'y arriverons pas. On fera notre partie mais il serait dommage que l'on vive en vase clos dans ce projet. Ce que nous cherchons, c'est un échange général entre la population et ce que nous allons proposer. Si nous créons mais aussi gérons des résidences, nous ne sommes pas des promoteurs traditionnels, nous nous installons dans les villes. Quand nous gérons les résidences, c'est par l'intermédiaire de baux de 11 ans qui se renouvellent systématiquement.

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Cela veut dire que nous nous installons pour 20 ans. Nous avons cette double activité de réalisation et de gestion. Nous avons aussi une activité de formation. J'insiste sur la formation. Dans les résidences que nous développons, nous essayons de trouver sur place les employés qui travailleront. Nous les formons sur dans nos centres de formation et ensuite ils reviennent aux endroits d'où ils sont issus. Une fois que nous aurons démarré, nous essaierons d'embaucher des gens sur place. Nous assurons la réalisation, la gestion et la formation, la recherche de personnel sur place. »

M. le Maire : « Vous avez déjà dit beaucoup de choses. Je vous remercie pour les compliments que vous avez adressés à cette ville. Je crois qu'elle les mérite. Depuis toujours, Saint-Jean-d'Angély s'est distinguée à la fois sur le plan économique mais aussi sur le plan sportif, vous en savez quelque chose pour y être venu autrefois. Si vous en êtes d'accord, le moment est peut-être venu de donner la parole à Michel Saes.... »

M. Garsau : «... qui va présenter le groupe avant de présenter le projet. M. le Maire nous rappelle que nous n'avons pas trop de temps et que vous avez d'autres dossiers à étudier. »

M. le Maire : « Vous pourrez poser les questions après les présentations du groupe et du projet. »

M. Garsau : « J'y reviendrai. »

M. Saes (directeur commercial et marketing de CELA) : « Monsieur le Maire, Mesdames, Mesdemoiselles, bonsoir. Avant de vous présenter les activités du groupe CELA, je voudrais vous remercier de l'accueil que vous nous faites aujourd'hui. Cela nous touche particulièrement.

Je vais me présenter rapidement, je suis Michel Saes. J'ai rejoint l'équipe de Jean Garsau il y a quelques mois maintenant. J'occupais les fonctions de direction marketing et communication du groupe Thalacap qui gère, vous le savez pour certains, des instituts de thalassothérapie en France et à l'étranger. Au sein de cette entreprise, j'ai participé au développement commercial et marketing bien sûr mais j'étais plus particulièrement chargé du développement dans le cadre d'une démarche qualité des protocoles de soins et d'affirmer les vertus thérapeutiques de l'eau de mer. Comme vous le savez, la thalassothérapie c'est l'usage de l'eau de mer à vertus thérapeutiques. J'ai eu également la chance de participer à la création d'une école : l'EHE, une école internationale d'hydroesthétique et dont l'objet est de former des thérapeutes qui doivent intervenir ensuite dans les établissements de thermalisme, dans les spas, les médispas, dans les centres de thalassothérapie. Ces activités ont suffisamment plu à la démarche de M. Garsau dans le sens où l'on conçoit des établissements de soins avec une vraie démarche qualité et des protocoles de soin adaptés.

Le groupe CELA, c'est tout simplement le Centre Européen de Loisirs et d'Affaires. Grâce à l'historique, je vais vous montrer le pourquoi de cette dénomination. CELA génère environ un chiffre d'affaires de 30 M €, toutes activités confondues et emploie un peu plus de 100 salariés. Comme vous l'a dit M. Garsau tout à l'heure, c'est 52 nationalités accueillies avec des taux de remplissage qui avoisinent les 90% dans nos résidences et resorts. C'est aussi beaucoup de moyens de commercialisation et de promotion, ouverts bien évidemment au-delà de nos frontières.

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Comme vous l'a dit Jean Garsau, nos métiers sont la promotion immobilière de résidences de tourisme avec plus de 25 ans d'expérience maintenant avec la particularité de concevoir le projet, le réaliser mais aussi le commercialiser et le gérer. La plupart des promoteurs peuvent concevoir et réalisent. Nous, nous intégrons l'ensemble des métiers de la chaîne. Car, il est indispensable pour nous quand nous concevons un projet, de le faire avec l'idée de la gestion qui va durer un certain nombre d'années, en fonction des baux.

La politique de développement du groupe CELA est basée sur la construction et la gestion de résidences de tourisme, d'hôtels, de resorts (complexes regroupant de nombreux services comme la restauration, les séminaires, l'hébergement, les infrastructures de loisirs...) à travers la France et l'international, d'un standard de trois étoiles minimum, équipés systématiquement d'un espace de soins et de bien-être. Les termes sont à profusion en ce moment, mais on appelle cela : spa (sanitas per aqua, le soin par l'eau), thermoludisme, médspa, un terme très récent qui est adapté à la demande, thalassothérapie (avec de l'eau de mer).

Concernant l'historique du groupe, cela a démarré en 1986 avec l'ouverture du maintenant célèbre « Malibu village » à Canet en Roussillon sur six hectares. A l'origine, le village comptait 50 appartements. Avec l'équipe en place, le village connaît un essor très rapide de 1986 à 2003. En 1989, Malibu village compte plus de 150 appartements. J'ai fait une synthèse de l'historique. En 2003, c'est la naissance de « Cela, hôtels et resorts. » Malibu village s'est annexé son voisin, l'hôtel Europa en face de la célèbre piscine, et a créé son centre de séminaire et la résidence Jamaïca. Le resort s'étend désormais sur 12 hectares, au bord de la réserve naturelle. Il comprend un hôtel trois étoiles de 77 chambres, 30 résidences aux couleurs de la Catalogne, regroupant 450 appartements, des villas de luxe, des restaurants, des bars, des piscines et des salles de séminaire. En 2007, nous avons ouvert notre nouveau resort à Alenya, un petit village qui jouxte Saint-Cyprien, dans les Pyrénées-Orientales. Ce complexe comprend 50 appartements, un hôtel trois étoiles, un restaurant gastronomique et un spa. En 2007 également, nous avons repris la gestion du camping-centre de loisir « Domaine de Castel Fizel » à Caudies de Fenouillèdes, situé dans le nord du département des Pyrénées-Orientales. Tout cela me permet de vous prouver les savoir-faire que l'on a pu développer dans le cadre de nos activités : que cela soit dans la restauration, le tourisme d'affaires, l'hébergement à la semaine, à la nuitée ou encore de longue durée.

Dans le cadre du développement du groupe, nous avons développé en 2007 le projet « 344 ». Ce projet 344 est un moyen mnémotechnique et le pré-requis de notre développement pour nos résidences et resorts à venir.

Systématiquement, dans nos projets, il faudra qu'il y ait les 3 eaux : eau de source pour le thermalisme, eau douce pour la balnéothérapie et le spa, l'eau de mer pour la thalassothérapie, un espace de bien-être, plus ludique, réservé aux soins mais également ouvert sur l'extérieur et sur le public, et l'esthétique médicale qui est l'aboutissement des soins esthétiques, qui ne fait pas appel à la chirurgie intrusive mais qui permet, avec le développement des cosmétiques, d'avoir des résultats surprenants.

Le premier 4 concerne les destinations sur lesquelles nous comptons nous développer : au bord de la mer, à la montagne avec le ski ou l'été, à la campagne et à la ville.

Le dernier 4 concerne les types de clientèle que nous mixons habituellement ; c'est un véritable savoir-faire au sein de nos resorts : les sportifs, Jean Garsau y est très attaché naturellement ; la clientèle loisirs (ceux qui viennent pour les vacances), la clientèle des seniors qui est en fort développement dans nos résidences et enfin la clientèle d'affaires (séminaires).

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Voici les résidences que nous possédons :

Malibu village, dont je vous parlais tout à l'heure, et qui est située à Canet en Roussillon. C'est un resort avec un spa qui va ouvrir ses portes dans quelques semaines. Ce resort est composé de 500 appartements, de 77 chambres d'hôtel, 7 salles de séminaires, 6 piscines, 3 restaurants, bars, boutiques. C'est un vrai village dans lequel tous nos clients peuvent retrouver tous les services.

Alénia, c'est 90 appartements, un hôtel de 59 chambres, un spa, restaurant, bar, piscine extérieure, salles de séminaires, infrastructures de loisirs et sports.

Caudiès, c'est un centre de loisirs avec toutes les activités extérieures comme sport équestre, canyoning et autres.

Nous ouvrons cet hiver, c'est une grande épopée pour nous, 3 résidences à la montagne : Chamrousse : « Les balcons de Recoïn », une résidence de tourisme de 3 étoiles avec 128 appartements, un spa de 800 m², restaurant, bar, séminaire, infrastructure de loisirs et de sport comme dans toutes nos résidences. Nous ouvrons une résidence dans la vallée de la Maurienne, à Orelle, au pied de la télécabine qui dessert le Val-Thorens, les trois vallées. Nous aurons toujours la même présentation : un spa, un espace bien-être, un restaurant, une salle d'animation, un bar et toujours les sports et loisirs. Enfin, nous avons eu l'opportunité de construire à Isola 2000, Alpes-Maritimes, une résidence 4 étoiles avec des appartements, un spa, espace bien-être, restaurant et bar, infrastructures....

Nous avons également un partenariat naturel et très fort avec le groupe Thalacap, M. le Maire en parlait tout à l'heure, qui possède quatre établissements de thalassothérapie : à Sainte-Marie de la mer, que je n'ai pas mentionné sur ce document, à Ars-en-Ré, proche d'ici, à Banyuls sur mer, proche de chez nous, et depuis septembre 2005 un grand centre de thalassothérapie qui est venu s'adjoindre à l'Hôtel Alhambra à Yasmine-Hammamet en Tunisie.

Nous avons un projet à l'horizon 2009 dans le domaine thermalisme-thermoludisme à Sylvanes, dans l'Aveyron. Ce projet est un resort avec hôtel, un centre de thermalisme de 1800 m², 352 appartements et villas 3 étoiles, des chambres d'hôtels, restaurant, bar et salles de séminaire.

Voilà, j'ai essayé d'être le plus succinct possible pour vous présenter le groupe CELA. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Nous avons préparé des dossiers de presse pour vous informer plus amplement sur les activités du groupe. Je vais laisser maintenant la parole à Mathieu Puig, qui est l'architecte du projet de Saint-Jean-d'Angély. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Pour ce qui concerne la presse, nous ferons une pause tout à l'heure et les journalistes pourront dialoguer avec M. Garsau et ses collaborateurs. »

Mathieu Puig (architecte du groupe CELA) : « Bonsoir, je suis Mathieu Puig, architecte. Je m'occupe depuis quelques années de la conception des différents complexes pour le groupe CELA. J'ai réalisé celui de Sylvanes, celui d'Alénia et les extensions de Canet.

Je vais vous présenter le projet pour Saint-Jean-d'Angély. Quand je me suis baladé la première fois sur le site, je me suis rendu compte qu'il était très important de conserver l'axe depuis les Allées d'Aussy. Nous avons une perspective à travers le bâtiment qu'il faudra garder et mettre en valeur. »

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

M. le Maire : « Je ne sais pas si tout le monde se situe bien sur le plan. L'entrée principale, par la cour d'honneur telle qu'elle était autrefois, se trouve ici. Le bâtiment horizontal, le plus noble de la caserne, serait conservé ainsi que les deux bâtiments en retour. Ici, les arbres de l'allée centrale »

M. Puig : « Et le square sur le côté...Le but du jeu c'était de garder la façade des bâtiments, d'y toucher le moins possible. Il faudra le rendre moins austère et développer à l'intérieur un espace agréable, un peu zen, qui pourrait intégrer un spa, arriver à le masquer pour pouvoir garder la vue sur cette place.

Le bâtiment principal accueillera la partie hôtellerie avec au rez-de-chaussée le hall d'entrée, la restauration de chaque côté, la réception et le bar. Il y a aussi des prolongements sur la terrasse au sud avec une vision sur l'espace central. Les chambres se situeront sur les deux étages. En tout, il y aura 44 chambres et 4 suites. Chaque chambre fera 30 m² environ, ce sera d'un standing digne d'un quatre étoiles mais qui sera identifié trois étoiles.

Sur les deux bâtiments à garder, les entrées se feront par les côtés, de manière à préserver le moins de circulations à l'intérieur de cette cour. Au rez-de-chaussée, des appartements de type T2 traversant ou T1 orientés sur les espaces. Aux étages, on trouvera des duplex T3 et T4 avec un éclairage zénithal. On ne pourra peut-être pas verser en façade pour garder le bâtiment en l'état. Je ne peux pas tout faire. Toutes les fenêtres en arrondi méritent d'être maintenues. Les séjours seront sur deux niveaux avec des chambres en mezzanine. On va les traiter un peu comme des lofts. Face au square, on va traiter les bâtiments comme des logements adossés à ces remparts. Sur les deux premiers niveaux, on aura reconstitué le rempart sans que les constructions ne donnent sur le square. Depuis cette circulation, on va desservir des studios de chaque côté. Ces studios sont un peu la marque de fabrique de CELA. Ce sont des unités qui peuvent être jumelables. Pour la location, on peut y accueillir de deux à quatre personnes. Les appartements donneront sur des jardins de chaque côté et non sur le square. Au dernier niveau, on retrouve des logements qui donneront, eux, sur des terrasses qui surplomberont le square. Il n'y aura pas de vis-à-vis qui gêneront l'activité du square et vice-versa.

Sur le même principe de logements traversant et qui peuvent être jumelables, les bâtiments neufs connaîtront une orientation sud avec une desserte en cursive sur l'arrière au nord et seront traités d'une façon beaucoup plus contemporaine.

La dernière chose, je pense que c'est ce que vous attendez, c'est le spa. On l'a complètement enterré. Une « aile d'avion » apparaîtra seulement sur l'espace central. Cet espace sera vitré sur les quatre côtés. Un accès souterrain avec des colonnes en péristyle, un éclairage zénithal éclairera les différentes salles de soins et de massage. Dans le prolongement, il y aura une toiture végétalisée qui va être décollée de la pelouse. La piscine principale sera en fait en creux sous cette toiture végétalisée et vitrée le long de la façade. En continuité, on aura ensuite un solarium, exposé plein sud, avec des éléments ludiques comme jacuzzi et peut-être une rivière à courants. En face, nous aurons des terrasses, des kiosques comme des lounge, des espaces pour se détendre.

De plus, il y aura un accès direct souterrain depuis l'hôtel, pour que les clients puissent aller directement au spa sans passer par l'extérieur.

On voulait le traiter comme un espace très zen avec un éclairage zénithal qui viendra animer cette place qu'il faut maintenir le plus libre possible. »

M. Garsau : « Notre rôle c'est de présenter de façon globale ce que nous recherchons. Je suis en train de tranquilliser M. Puig en lui disant « Mathieu, c'est bien, je te remercie. « Je vais essayer de reprendre deux ou trois choses et la vue d'ensemble. Le cahier des charges c'est

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

d'avoir des structures de 25 m² qui permettent de recevoir 2 personnes mais d'avoir des communications pour passer à 2, 4 ou 6 personnes. C'est pour la plus grande partie des appartements. Nous avons établi ce cahier des charges en fonction de ce que nous a dit l'architecte des Bâtiments de France. Il nous a demandé de conserver les remparts qui donnaient sur le parc. Si nous pouvons faire quelques ouvertures pour avoir une vue sur l'extérieur, en contrepartie nous n'avons pas la possibilité de faire des ouvertures pour les gens de la résidence. Nous avons essayé de retrouver ce qui a été fait sur Nantes avec le cours Cambronne avec des terrasses donnant sur le parc. Voilà l'esprit qui nous anime pour recevoir la clientèle et accueillir des séminaires. Nous avons fait 4 salles de 50 personnes qui peuvent soit devenir une salle pouvant accueillir 200 personnes, soit se diviser en une salle de sous-commissions. Cela nous oblige à avoir une restauration capable de recevoir ce nombre de personnes. Nous avons donc une salle de 200 m² avec des extensions possibles à l'extérieur. L'objectif de cet ensemble est de recevoir les eaux thermales dans le centre et qui dans un premier temps occupera une surface de 1000 m² avec une partie ludique d'un côté et une partie de soins et de hammam de l'autre côté. Nous souhaitons avoir l'ensemble de ces appartements donnant sur ce parc et maintenir la perspective d'Est en Ouest.

Voilà les principales caractéristiques de ce que nous préparons. Nous avons prévu de faire cette réalisation en trois phases, de déposer un permis de construire avant la fin de l'année, d'attaquer les premières réalisations par les parties communes, c'est-à-dire le centre de bien-être, la restauration de l'hôtel en rez-de-chaussée (réception, bar, restauration, cuisine et salles de séminaire) et les deux bâtiments qui sont sur les deux ailes du bâtiment central, de faire ces 44 appartements et les 30 appartements qui donneront sur le côté du spa. C'est la première tranche. La seconde concernera les parkings. Cet ensemble est piéton on le rappelle, le long des allées d'Aussy. Les bâtiments B1, B2, B3, B4 et B5 seront construits par la suite avec les chambres d'hôtel que nous réaliserons dans un deuxième temps. Petite particularité, nous voulons conserver ce qui est aujourd'hui la conciergerie pour en faire côté gauche le centre de sécurité et côté droit un grill- restauration qui sera accessible directement de l'extérieur. Je crois que j'ai fait le tour de la question. »

M. le Maire : « Je vous remercie M.Garsau. On vous l'a promis, pour ceux qui le souhaitent, c'est le moment de poser des questions sur ce qui vient d'être dit. Je veux rappeler que notre projet compte deux grandes parties : la partie strictement thermale avec l'hôtellerie périphérique, on vient de vous en parler, c'est déjà un investissement très lourd. Mais il y a aussi en seconde partie, la rénovation de tout le quartier du champ de foire. M. Garsau vient de vous dire qu'il déposera le premier permis de construire avant la fin de l'année. Pour la rénovation du quartier, il y aura aussi d'autres permis de construire qui seront déposés dès ce mois de novembre. Les chantiers vont commencer, légèrement décalés, mais à peu près au même moment. L'année 2008 verra un début de construction sur le site strictement thermal et aussi des constructions sur le champ de foire et sur le quartier, pour sa rénovation. Ce quartier est actuellement une friche que chacun peut observer. Il y a cependant un centre médical qui fonctionne bien et qui est très apprécié des Angériennes et des Angériens. Vous avez des questions ? On fera une pause ensuite avant de passer à la deuxième partie de l'ordre du jour. »

Mme Ducournau : « Ce projet, M. le Maire, est très intéressant. M. l'architecte parlait faiblement. Nous n'avons pas bien assimilé tout ce qu'il nous a dit. Mais vous ne nous avez pas parlé du tout du montant du financement, de l'investissement. On souhaiterait savoir quels vont être les plans de financement parce que je crois que ce sont des conditions suspensives. »

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

M. Garsau : « Lequel ? Celui de la ville, ou celui que nous faisons nous ? Si c'est celui de la ville, il faut le demander à M. le Maire. Si c'est le mien, cela reste quand même quelque chose qui est encore à chiffrer, mais qui dépasse plusieurs dizaines de millions d'euros. »

Mme Ducournau : « Eh bien, c'est le projet que vous nous présentez et que je souhaitais recueillir. »

M. Garsau : « C'est ce que vous souhaitiez, que je vous donne le montant Madame ? Effectivement, c'est un projet qui représente plusieurs dizaines de millions d'euros. Réaliser 12 500 m² de construction est un lourd investissement, je reste surpris de la question, dont 1000 m² de spa, quand on connaît le prix actuel de la construction... La rénovation revient souvent plus cher que la construction neuve. Nous avons préféré essayer de conserver l'ensemble de ce qui existait. L'autorisation qui était envisageable portait sur 20 000 m². Nous n'en utilisons, de mémoire, que 14 000 m². Nous n'avons pas cherché systématiquement à construire pour construire mais à faire quelque chose de raisonnable et bien entendu qui puisse être rentable. Pour parler rentabilité, construire ce que nous faisons avec les infrastructures que nous avons, nécessite de bâtir un minimum de logements pour recevoir un minimum de personnes pour nous permettre la gestion de ce que nous réalisons. Est-ce que je réponds à votre question, Madame ? »

M. Castagnet : « C'est un petit peu la même chose. Vous venez de répondre sur le montant, environ, du financement aujourd'hui. Pour l'opposition au conseil municipal, ce projet est essentiel, on l'a soutenu. En revanche, la façon dont il est mené suscite quelques inquiétudes. On peut laisser croire que ce projet est lancé alors que plusieurs conditions préalables du protocole ne sont pas remplies et ne sont pas portées à la connaissance du conseil municipal. Vous venez de parler de l'enveloppe, on voudrait connaître son financement, le phasage de l'opération. Quel est l'établissement financier ? Même si vous ne pouvez pas répondre aujourd'hui... ce sont des questions où l'on aimerait avoir des réponses : le soutien de l'établissement financier et évidemment le projet de budget de recettes, le coût de fonctionnement. Vous venez de répondre en partie sur le permis de construire, puisque vous avez donné les dates approximatives M. le Maire, mais nous souhaitons que ce projet ait la transparence indispensable pour que cela soit un atout de réussite et qui corresponde à l'application scrupuleuse du protocole que nous avons signé. »

M. le Maire : « Le protocole, on ne peut pas en parler maintenant, on en parlera prochainement d'ailleurs. Pour le reste, je crois que ce sont des capitaux privés. M. Garsau peut répondre s'il le souhaite, il fait le montage financier qu'il a souhaité. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il a les moyens de construire, puis d'exploiter l'établissement. »

M. Garsau : « Vous avez parlé de conditions suspensives, il en existe une qui est l'obtention du permis de construire. La volonté que nous avons aujourd'hui c'est de vous présenter le projet, de recueillir l'adhésion de, si ce n'est l'ensemble parce que je sais que c'est toujours difficile, d'une majorité de personnes de la commune. Ce projet est un projet ambitieux. Réaliser 220 logements, comme nous sommes en train de vouloir le faire, n'est pas quelque chose sans coût. Tout à l'heure, je donnais une enveloppe. Une partie vient de capitaux privés, mais une partie de financement repose sur la résidence de tourisme. Ce sont des appartements qui sont vendus à des investisseurs qui, en contrepartie de leur investissement, reçoivent des rentes trimestrielles. Si nous souhaitons garder les bâtiments principaux, il est également vrai que nous aurons une partie de revente des appartements sous la forme de résidence de tourisme. »

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

M. Castagnet : « Pour ce projet ? »

M. Garsau : « Absolument. Ce projet est réalisé sous la forme de résidence de tourisme. Il y a de l'hôtellerie mais aussi de la résidence de tourisme. »

Mme Ducournau : « Combien d'emplois générera ce projet ? »

M. Garsau : « Pour recevoir 350 personnes, un restaurant doit avoir un minimum d'une douzaine d'employés. Il y aura des emplois directs, je dirai entre trente et cinquante qui seront directement embauchés, mais il y a aussi une partie d'externalisation : des emplois indirects. Nous externalisons par exemple une partie de la maintenance et du nettoyage. Quand il faut assurer le nettoyage des chambres tous les jours ou deux fois par semaine, nous avons besoin d'un certain nombre de personnes. Nous externalisons également le blanchissage. Le nombre entre 30 et 50 emplois directs ira au fur et à mesure en augmentant en fonction du développement bien évidemment. Le spa nécessite un certain nombre de personnes, la restauration, la maintenance de cet ensemble, l'encadrement nécessitent aussi du personnel. »

M. Castagnet : « En ce qui concerne le projet architectural, a-t-on l'avis des Bâtiments de France aujourd'hui sur cette esquisse ? Je pense qu'aujourd'hui, ce n'est qu'une esquisse. C'est une étude en volume, le projet n'est pas encore fouillé. Ce n'est pas une critique, c'est une question. Je pense que ce sont des volumes. »

M. Garsau : « C'est une esquisse qui est quand même le résultat de plusieurs rendez-vous avec l'architecte des Bâtiments de France. »

M. Puig : « J'ai rencontré M. Boissière et je vais bien sûr le revoir. Je travaille en collaboration avec lui pour ce projet. On ne pourra pas faire sans lui. »

M. le Maire : « M. Castagnet est rassuré ? M. Boissière est régulièrement consulté pour ce projet. »

M. Puig : « C'est obligatoire. »

Mme Ducournau : « Les places de stationnement n'apparaissent pas sur le plan. »

M. Garsau : « Elles sont en sous-sol, sous les parties B1, B2, B3 et B4. »

Mme Ducournau : « D'accord. »

M. Puig : « On va travailler cette partie comme si on reconstituait la ceinture. L'enceinte, ce sera en fait le socle sur lesquels les bâtiments seront posés. »

Mme Ducournau : « Quelle sera la capacité de stationnement ? Approximativement ? »

M. Puig : « Entre 1,2 et 1,5 fois le nombre de logements, soit entre 200 et 250 places. »

M. Garsau : « Nous sommes obligés de suivre la réglementation. On ne pourra pas faire autrement. »

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

M. le Maire : « C'est un projet dont on reparlera. Je crois qu'il était important aujourd'hui.... »

M. Castagnet : « Ce qui est difficile d'estimer pour nous c'est les parties qui sont l'hôtel et les autres qui sont thalasso, piscine etc....La définition des bâtiments ? »

M. le Maire : « Cela me paraissait assez clair, M. Garsau ? »

M. Garsau : « Je suis désolé. Je ne comprends pas la question. »

M. Castagnet : « On ne voit pas très bien où est l'hôtel. »

M. Garsau : « Je reprends de façon générale. »

M. Castagnet : « La définition globale. »

M. Garsau : « Au-dessus du bâtiment principal, l'hôtel comprendra 44 chambres et 4 suites. »

M. le Maire : « D'un niveau trois ou quatre étoiles. »

M. Garsau : « Chaque chambre aura une surface de 30m² et les 4 suites de la surface supplémentaire. Cet hôtel sera au-dessus du rez-de-chaussée qui comprendra, lui, la réception, le bar, les salles de séminaire et cuisine. Cela, c'est la partie hôtelière. Pour la partie de la résidence de tourisme, c'est l'ensemble des appartements, de mémoire 220, qui vont aller de la cellule de 25 m², jumelables ou triplables si vous me permettez le mot, qui peuvent passer de 25 à 50 et 75 m². Dans chacune de ces cellules, il y aura une salle de bains, toilettes et cuisine. Il y aura ensuite 22 appartements, type T4, et un certain nombre de T2 et de T3. La partie thermalisme s'étendra sur 1000 m². »

M. Castagnet : « Les zones ? »

M. Garsau : « La zone hôtelière est bien arrêtée au bâtiment principal, c'est-à-dire celui qui est en haut et qui fera face à l'entrée, la conciergerie, aux deux bâtiments qui existent aujourd'hui. En rez-de-chaussée : accueil, restauration, premier et second étage : hôtellerie. »

M. le Maire : « Vous serez invités, je crois pouvoir le dire M. Garsau, à visiter l'établissement d'Ars en Ré, qui dispense de la thalassothérapie et non pas du thermalisme. »

M. Garsau : « Et même à un séjour si vous le souhaitez, qui sera bien évidemment payant. Mais ce sera avec grand plaisir que l'on vous accueillera dans un de nos complexes à la mer, la campagne ou à la montagne. Ce sera avec plaisir. Mais nous avons déjà eu la chance d'avoir M. Gomez, vous savez qu'il est du midi, qui a visité le centre avant que l'on nous donne le feu vert pour venir ici. Il est venu visiter nos centres à Perpignan et Alenya. Ce n'était pas de l'espionnage mais bien une visite de courtoisie ! »

M. le Maire : « Madame Mesnard veut prendre la parole »

Mme Mesnard : « Je voudrais quand même souligner l'importance du moment que nous vivons pour la ville de Saint-Jean-d'Angély. Je voudrais également souligner le travail

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

accompli par l'équipe municipale. Ce projet qui est présenté aujourd'hui, c'est un petit exploit à lui seul. Nous sommes une ville de 8000 habitants et nous n'avons compté que sur nos propres forces pour convaincre, avancer et construire. Avoir su convaincre le groupe CELA, qui est un groupe côté en bourse, vous pouvez vous référer à toutes les revues économiques ce groupe est en bonne santé. Ce groupe fait des bénéfices chaque année, est considéré comme un groupe sérieux, rigoureux. Qu'il accepte d'investir un tel montant sur un projet dans notre ville, je voudrais souligner l'exploit que cela représente, l'avenir que cela nous offre. C'est vrai que pendant ces dix années où nous avons mené ce projet, nous avons été confrontés à des difficultés que nous n'attendions pas. Il a fallu remettre à plusieurs reprises l'ouvrage sur le métier et je dois avouer que cela n'a pas été facile. L'enjeu était extrêmement important pour nous. Aujourd'hui, on peut être fiers de ce que nous avons fait. Bien sûr, nous avons des atouts, nous sommes une ville de patrimoine. Cette station thermale sera située en centre ville, je crois qu'il n'y en a pas beaucoup qui le sont. Cela permettra aux gens qui viennent pour le thermalisme ou la remise en forme de pouvoir profiter du centre ville et de toute l'offre culturelle, sportive et commerciale de la ville. Nous avons aussi une qualité de vie et d'accueil qui est propre aux Angériens et que beaucoup nous envient. Je voulais souligner le travail accompli par le Maire et l'équipe municipale. »

M. Garsau : « Est-ce que je peux rajouter un petit mot s'il vous plaît ? »

M. le Maire : « Oui. »

M. Garsau : « J'espère que M. Castagnet et les personnes qui sont à côté de lui vont aller à l'encontre de la Mairie et voter un certain nombre de subventions que je n'ai pas aujourd'hui. Je vous remercie d'avance. »

M. le Maire : « Je voudrais rajouter que tout ceci a été possible grâce à l'action de Jean-Yves Pierre qui est là ce soir et qui se cache au fond de la salle. Il a été un médiateur extrêmement important pour toutes nos démarches et recherches. S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais remercier M. Garsau et son équipe pour la présentation de ce projet, leur dire combien nous apprécions la confiance qu'ils nous accordent et que cette ville mérite. Mon vœu le plus cher c'est que tout le monde soit désormais convaincu que c'est un projet majeur dans l'intérêt général de la ville, que l'heure des polémiques est désormais dépassée et que nous arrivons au moment de construire du solide. Merci, on fait une pause. »

M. Pierre (AVA & P2i) : « Monsieur le Maire, est-ce que je peux intervenir ? »

M. le Maire : « Monsieur Pierre veut dire un mot. »

M. Pierre : « Je voulais d'abord vous remercier de la qualité de l'accueil que vous avez réservé au groupe CELA. Je crois que cette présentation a été suffisamment longue et je ne veux pas abuser de votre temps. Mais en tout état de cause, sachez que je pense qu'il faut bien étudier l'arrivée du groupe CELA, pourquoi ? Parce que le groupe CELA c'est un homme et c'est un homme qui joue l'équipe, c'est un sportif. J'ai rarement rencontré un entrepreneur de ce type, je tiens à le souligner. C'est un homme qui vient chez vous, avec toute son équipe, son énergie et son dynamisme d'ancien sportif. Il aime cette ville. Il vous l'a dit, il me l'a dit aussi en petit comité. Cela mérite d'être souligné et je pense qu'il faut lui réserver le meilleur accueil et sachez que ce qui change l'esprit d'une entreprise, notamment quand on a un homme comme ça, c'est que les décisions sont vite prises. C'est oui, c'est non, ça va vite et l'engagement est total. M. le Maire disait tout à l'heure qu'à Saint-Jean-d'Angély, la ville

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

était réputée pour faire des miracles, moi, je considère que l'arrivée du groupe CELA pour la ville, en toute modestie, c'est un petit miracle. Je tenais à le dire et je vous remercie de votre attention. Je suis très fier d'avoir amené ce groupe sur la ville. Merci de votre attention. »

M. Garsau : « C'était très bien. »

Applaudissements.

M. le Maire : « Nous allons suspendre la séance pendant 10 ou 15 minutes. »

Reprise de la séance du conseil municipal.

M. le Maire : « Nous poursuivons nos travaux. »

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2007.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité (25).

Remerciements :

Le Maire transmet les remerciements des associations pour les subventions dont elles ont été bénéficiaires :

- La Prévention routière
- Les Médailleurs Militaires

Adjonctions à l'ordre du jour :

- Avenant à la convention de financement du centre socio culturel (*M. Adam*).....29
- Définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté de communes du Canton de Saint-Jean-d'angély – Complément de définition. (*M. Bouron*).....30
- Décision modificative (*M. Bouron*).....31

Décisions :

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance.

N°357 / 07 : Convention d'occupation précaire et révocable avec l'Ecole Supérieure de l'Innovation, Conception, et Simulation (ESICS), représentée par M. Dominique BARRÉ, Directeur, pour l'occupation de locaux situés à l'Abbaye Royale, bâtiment B, rez de chaussée, d'environ 242 m², à compter du 1^{er} octobre 2007 et pour une durée de 23 mois, moyennant une redevance mensuelle pour les 12 premiers mois de 1007 €, non assujettie à la TVA. Par la suite, cette redevance fera l'objet d'une actualisation.

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

N°358 / 07 : Mise à jour du montant de l'indemnité annuelle de responsabilité accordée au régisseur de la régie de recette des salles municipales.

N°359 / 07 : Emprunt d'un montant de 800 000 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL d'une durée de 15 ans au taux fixe de 4,67 % le profil d'amortissement permettant de ramener le taux à 4,25 %, périodicité annuelle à échéances constantes.

N°356 / 07 : Remboursement à M. Jacques THEULEAU de la caution d'un montant de 455,75 € pour le logement qu'il occupait sis 1 B rue Laurent Tourneur à Saint-Jean-d'Angély.

M. Castagnet : « Avez-vous une idée précise ce que représente l'emprunt de 800 000 € M. le Maire ? Cela concerne quels investissements ? »

M. Bouron : « Jusqu'à présent, nous avons fonctionné sur notre propre trésorerie et il arrive un moment où il faut faire rentrer les emprunts qui sont votés. »

M. Castagnet : « Ce n'est pas spécifique à une opération ? »

M. Bouron : « Non. Non. »

M. Castagnet : « D'accord. »

M. Bouron : « Nous avons un taux de 4,65%. Cela nous ramènera en fait à un taux de 4,25%. Au début, nous allons rembourser davantage de capital et ensuite beaucoup moins bien sûr. In Fine, cela donnera un taux de 4,25%, en fixe. Ce qui nous a paru intéressant. »

TARIF AU CIMETIÈRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Monique BARUSSAUD.

Le tarif du cimetière a été fixé la dernière fois par délibération du 27 novembre 2006. Je vous propose de le réviser à compter du 1^{er} janvier 2008, ainsi qu'il suit :

Concessions cimetière :

30 ans le m ²	52,52 euros au lieu de 51,49 euros
50 ans le m ²	87,55 euros au lieu de 85,83 euros

Taxes funéraires :

Ouverture de fosses y compris terrain commun :

Emplacements :

Simple	78,80 euros au lieu de 77,26
euros	

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Double euros	105,06 euros au lieu de 103,00
Triple euros	131,36 euros au lieu de 128,78

Fouilles et terrassements y compris le transport :

Le mètre cube	43,77 euros au lieu de 42,91 euros
---------------	------------------------------------

Droit d'inhumation :

Fosse murée, caveau, au dépositaire par cercueil	22,77 euros au lieu de 22,32 euros
Dépôt d'une urne dans caveau	22,77 euros au lieu de 22,32 euros

Droit d'exhumation par corps :

Fosse, caveau ou dépositaire :

Plus de 5 ans	28,03 euros au lieu de 27,48 euros
Moins de 5 ans	113,82 euros au lieu de
111,59 euros	
Droit de réduction par corps euros	26,30 euros au lieu de 25,78

Dépôt de corps dans le dépositaire :

Par jour et par corps	8,74 euros au lieu de 8,57 euros
-----------------------	----------------------------------

Columbarium :

Concession de case pour une ou deux urnes :

5 ans euros	210,14 euros au lieu de 206,02
15 ans euros	350,23 euros au lieu de 343,36
Droit d'ouverture de case euros	26,30 euros au lieu de 25,78
Dispersion des cendres euros	26,30 euros au lieu de 25,78

Columbarium mural :

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

10 ans euros	166,46 euros au lieu de 163,20
20 ans euros	291,31 euros au lieu de 285,60
30 ans	416,16 euros au lieu de 408 euros

Columbarium individuel :

30 ans le m ² euros	52,52 euros au lieu de 51,49
50 ans le m ² euros	87,55 euros au lieu de 85,83

Le tarif 2008 serait ainsi en progression de 2% environ.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25).

TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHÉS ET DES ATTRACTIONS FORAINES. Pour l'année 2008

Rapporteur: Mme Monique BARUSSAUD

Le tarif des droits de place des foires et marchés a été fixé la dernière fois par délibération du 27 novembre 2006. Je vous propose de le réviser à compter du 1er janvier 2008, ainsi qu'il suit:

Marché couvert :

2,25 € au lieu de 2,21 € par m² et par mois pour les bancs concernant les maraîchers, primeurs, horticulteurs, négociants en vins et miel.

3,99 € au lieu de 3,91 € par m² et par mois pour les autres bancs.

Place du marché :

En abonnement :

1,21 € au lieu de 1,19 € par m² et par mois pour 8 marchés.

2,44 € au lieu de 2,39 € pour les camions aménagés (sur une largeur de 2.50 m).

1,33 € par m² et par mois (avec services) au lieu de 1,30 €

2,55 € par m² pour les camions aménagés (avec services) au lieu de 2,50 €

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Tarif passager :

1,00 € le mètre linéaire (sans services).sans changement.

1,30 € le mètre linéaire (avec services) sans changement.

Marchands ambulants :

Etalages :

0,96 € au lieu de 0,94 €le mètre linéaire.

Voitures automobiles :

0,88 € au lieu de 0,86 €par m² et par jour.

Garagistes :

11,25 € au lieu de 11,03 €le mètre linéaire occupé par an.

Terrasses des cafés :

6,10 € au lieu de 5,98 €par m² et par an.

Échafaudages:

0,42 € au lieu de 0,41 € par m² et par jour pendant toute la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public.

0,98 € au lieu de 0,96 €par m² et par jour pour l'occupation du domaine public au delà de la durée initialement autorisée.

Attractions foraines :

I) Attractions Adultes

a/ pour l'été :

266,60 € Forfait pour les 4 premiers jours, au lieu de 261,37 €forfait pour 7 jours.

58,42 €/ jour du 5 ème au 8ème jour au lieu de 57,27 €

37,33 €/ jour au lieu de 36,59 €/ jour à partir du 9ème jour

b/ pour l'hiver :

37,33 €/ jour au lieu de 36,59 €/ jour dès le 1er jour

II) Attractions Enfants

a/ pour l'été :

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

149,30 € Forfait pour les 4 premiers jours au lieu de 146,37 € forfait de 7 jours.

31,99 €/ jour du 5^{ème} au 8^{ème} jour au lieu de 31,36 €

29,86 €/ jour à partir du 9^{ème} jour au lieu de 29,27 €

b) pour l'hiver :

26,67 €/ jour au lieu de 26,14 €/ jour dès le 1er jour

III/ Petites attractions, boutiques, tirs, loteries, jeux, confiseries etc...

a/ pour l'été :

0,32 €/ m² / jour pour les 4 premiers jours au lieu de 0,31 €

80% de 0,32 €/ m² / jour (soit 0,26 €/ m²/ jour) du 5^{ème} au 8^{ème} jour

60% de 0,32 €/ m² / jour (soit 0,20 €/ jour) à partir du 9^{ème} jour.

b/ pour l'hiver :

0,20 €/ m² / jour dès le 1er jour.

IV) Frais Annexes :

Stationnement des caravanes, nettoyage, eau etc...(sans changement)

21,56 € par établissement et pour la durée de chaque fête (3 caravanes maximum par métier)

21,56 € pour chaque caravane supplémentaire pour la durée de la fête.

Cirques :

Forfait 2 jours sur le champ de Foire

421,60 € au lieu de 413,33 € pour les grands cirques (4 mâts et plus)

244,18 € au lieu de 239,29 € pour les cirques avec ménageries

194,36 € au lieu 190,55 € pour les cirques sans ménagerie

Attractions :

88,76 € au lieu de 87,02 € pour les expositions d'animaux, attractions mécaniques etc...

127,58 € au lieu de 125,08 € pour les camions d'exposition d'animaux (ex requins) nécessitant un besoin d'eau

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Une caution d'un montant de 490,00 € au lieu de 480,00 € est demandée pour chaque spectacle ou attraction (remise éventuelle en état du site).

Stands divers- Camions expo (avec recettes) :

59.43 € au lieu de 58.26 € par jour.

Cette tarification a été soumise à la commission des foires et marchés ainsi qu'au Syndicat Fédéré des Commerçants non Sédentaires, au Syndicat Indépendant des Commerçants non Sédentaires et au Syndicat C.I.D.U.N.A.T.I. représentant les Industriels Forains.

Mme Ducournau : « Au sujet des terrasses des cafés, ces établissements participent de façon importante à animer le centre ville l'été, ne pourrions nous pas leur accorder la gratuité ? Ce serait une façon comme une autre de les encourager. »

Mme Barussaud : « Je vous signale que nous sommes la ville la moins chère en ce qui concerne les terrasses de cafés. A Surgères, c'est quatre fois plus cher qu'ici. »

Mme Ducournau : « Ce n'est pas pour le coût... »

M. le Maire : « On fait déjà un geste très amical en leur faveur en leur permettant d'installer des terrasses qui parfois ne devraient pas exister. On va le plus loin possible pour les aider. Pour le reste, on n'est pas cher. »

Mme Ducournau : « Je ne disais pas que vous étiez cher. Ce n'est pas l'objet de mon propos. »

M. le Maire : « Les finances municipales se portent bien, on en parlera un de ces jours mais il faut que les recettes soient présentes. »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (25)**.

TARIF DES SALLES MUNICIPALES, DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX ET DES PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Mme Monique BARUSSAUD.

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les modifications des tarifs de location des :

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

- salles municipales
- équipements municipaux
- prestations de services.

Il est proposé à l'assemblée d'examiner les propositions aux tableaux ci-annexés.

En cas d'accueil favorable, les nouveaux tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2008.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de Madme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25).

TARIF DE FACTURATION AUX ASSOCIATIONS ANGÉRIENNES

Rapporteur : Mme Monique BARUSSAUD.

Dans le cadre des mesures d'économie de gestion, des contingents annuels de photocopies ont été mis en place pour chaque association angérienne.

Je vous propose, en cas de dépassement des quotas de fixer à **0.039 €** le coût de la facturation de la photocopie à mettre à la charge des utilisateurs à compter du 1^{er} janvier 2008 (étant entendu que les associations continuent à fournir le papier).

M. Castagnet : « C'est le double du coût réel d'une photocopie. »

Mme Barussaud : « Ce n'est pas le prix dans le commerce. »

M. Gomez (Directeur Général des Services) : « Il faut savoir que toutes les associations de la ville bénéficient d'un quota de photocopies gratuites. »

M. le Maire : « Ce prix, c'est quand elles dépassent leur quota. »

M. Castagnet : « Je n'ai rien de particulier à dire, M. Gomez. Moi, j'ai un débit moins inférieur et le coût de la photocopie noir et blanc chez moi s'élève à la moitié. »

M. Gomez : « Oui. »

M. Castagnet : « C'est la moitié mais ce n'est pas grave. »

M. Gomez : « Certaines associations ont droit à 15 000 photocopies gratuites par an et il est rare qu'elles dépassent ce quota. »

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

M. le Maire : « Pour être très clair, dans la plupart des cas, c'est gratuit. »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25).

TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE

Rapporteur : Mme Michèle TOUCAS-BOUTEAU

Je vous propose de fixer à compter du 1er janvier 2008, le tarif de la cantine et garderie scolaires en majorant uniformément les précédents de 2 % (le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 permettant aux collectivités de fixer librement le taux d'augmentation).

Catégories	TARIF 2007	PROPOSITION TARIF 2008
<i>Élémentaires</i>		
T bis	3.15 €	3.21 €
T	2.79 €	2.85 €
T1	2.29 €	2.34 €
T2	1.96 €	2.00 €
T3	1.29 €	1.32 €
T4	1.13 €	1.15 €
<i>Maternelles</i>		
T bis	2.61 €	2.66 €
T	2.33 €	2.38 €
T1	1.99 €	2.03 €
T2	1.60 €	1.63 €
T3	1.05 €	1.07 €

Adultes : 5.10 € (5.00 € précédemment)

Garderies scolaires :

- heure de garde : 1,18 € (1.16 € précédemment)
- 1/2 heure de garde : 0,62 € (0.61 € précédemment)
- goûter : 0,62 € (0.61 € précédemment).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25).

CAMPING MUNICIPAL VAL DE BOUTONNE
Tarif 2008

Rapporteur : Mme Françoise MESNARD

En application de l'article 2 de la convention de délégation de service public pour la gestion du camping municipal, la gérante de la SARL Valbou a transmis ses propositions de tarif pour l'année 2008.

Le tarif de base appliqué en 2006 n'ayant pas été modifié pour 2007, des augmentations sont proposées comme détaillé dans l'annexe ci-jointe :

- pour les emplacements "camping", les augmentations sont les suivantes
 - tarif journalier de l'emplacement : de 12 € à 13 €
 - étape "routard" : de 8 € à 9 €
 - branchement électrique : de 3 € à 3,50 €
 - tarif "groupe" : de 2,20 € à 2,50 €
 - soit de 8 à 23 % d'augmentation

- pour les chalets et mobil-homes, et selon les surfaces habitables, tous les montants sont révisés :
 - location journalière : augmentation entre 17 et 20 %
 - location hebdomadaire : entre 2 et 25 %
 - location mensuelle : entre 17 et 20 %, la plus forte augmentation étant justifiée par la hausse du coût du chauffage électrique.

Des remises sont consenties aux usagers selon la durée de leur séjour, dans le but de les fidéliser.

La SARL Valbou propose par ailleurs, d'instituer une location d'emplacement à l'année d'un montant de 1 800 € pour permettre à des tiers d'installer un mobil-home.

Je propose au Conseil municipal de se prononcer sur ce tarif annexé au présent rapport.

M. Castagnet : « Je ne suis pas d'accord sur la dernière phrase : l'installation de mobil homes. Pour deux raisons, d'abord quand on installe un mobil home, c'est très difficile de le faire partir. Ensuite, ce camping est prévu pour faire une rotation, pour que des gens puissent venir à Saint-Jean-d'Angély. Il ne faut pas le transformer en terrain de mobil homes. C'est mon avis. »

Mme Ducournau : « Je voudrais ajouter quelque chose aux propos de M. Castagnet. La multiplication de mobil homes risque de poser des problèmes d'assainissement d'une part.

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

D'autre part, je voulais savoir si la législation permettait de louer à des particuliers en zone inondable. Parce que c'est un terrain qui est en zone inondable. »

M. le Maire : « Nous allons répondre, Mme Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Vous connaissez comme moi Mme Ducournau puisque vous avez participé aux négociations sur la délégation de service public, la difficulté de rentabiliser le camping municipal de Saint-Jean-d'Angély qui a une taille critique. C'est vrai que nous avons à cœur d'aider les gérants qui font ce qu'ils peuvent pour gérer ce camping. Je vous rassure pour ce qui concerne les mobil homes. Il s'agit d'un type particulier de mobil home qui est autorisé à être installé sur ce camping. Le mobil home, c'est l'avenir du camping. C'est vers ce type d'hébergement que tous les campings vont. Cela représente un complément de revenus pour les gérants et cela nous permet de les fidéliser parce que c'est quand même extrêmement fragile. On peut se retrouver du jour au lendemain sans gérant. C'est quand même un souci. »

M. Castagnet : « Est-ce que vous ne confondez pas le mobil home avec le camping-car ? On est bien d'accord. Ce n'est pas une injure. Entendons nous bien, le camping-car, je suis d'accord. Je n'ai pas la réglementation en tête mais il me semble qu'au-delà 3 mois l'on ne peut pas rester en place. C'est interdit par la législation. De même le long de la Boutonne avec les gens du voyage, vous savez qu'ils sont hors réglementation. »

Mme Mesnard : « M. Castagnet, on est là sur un terrain privé, on y fait un peu ce qu'on veut. »

M. Castagnet : « Non. Au-delà de trois mois, on doit les faire dégager. »

Mme Mesnard : « Non, je pense que vous confondez avec plusieurs législations. »

M. Castagnet : « Je vous ferai passer la réglementation. »

M. Mercier : « Je pense que vous confondez avec les parcelles privées, comme il peut y en avoir dans l'île de Ré. Ici, c'est autre chose. »

M. Bouron : « La preuve, c'est que sur certains campings de la côte, il y a des mobil homes qui restent à demeure pendant toute l'année. »

M. Estieu : « Quel est le nombre d'emplacement prévus en location ? »

Mme Mesnard : « Je crois que c'est 140. »

M. Bouron : « C'est 100 emplacements. »

M. Estieu : « Pour bien connaître ce domaine, effectivement, tous les campings ne sont rentables que s'ils ont des locations de mobil homes à l'année, qui sédentarisent les touristes. Cela se développe considérablement. La période d'interruption existe, les campings ferment l'hiver, n'empêche que la location est à l'année. C'est en ce moment qu'ils ferment les compteurs d'eau... Ils rouvriront plus tard et cela n'empêche pas d'avoir une location à l'année. Ce qui assure un revenu pour les campings qui permet de le pérenniser. Sans cette démarche là, je pense qu'aucun camping ne serait pérenne, ça c'est clair. Le nombre

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

d'emplacements sera amené à se développer parce que c'est le seul moyen de développer un tourisme récurrent. »

M. Bouron : « D'autant plus que l'on se rend service à un certain nombre d'ouvriers qui se déplacent avec leur entrepreneur de chantier en chantier à travers la région, voire le pays. »

M. Castagnet : « Je suis d'accord avec Mme Ducournau. Que fait on des eaux usées ? »

M. Bouron : « Il y a le tout-à-l'égout à l'intérieur du camping. Chaque mobil home est relié au tout-à-l'égout du camping. »

Mme Mesnard : « Il n'y aucun problème. »

M. Estieu : « La notion de mobile dans mobil home, n'est que le fait de l'amener jusqu'au terrain. Après, il est calé, installé, il y a un réseau d'eau, d'électricité et d'assainissement. Exactement, comme une petite maison de vacances. »

M. le Maire : « Je me réjouis que l'on ait dans le conseil municipal un vrai spécialiste des mobil homes. »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24).

Abstentions : 1

Contre : 0

Pour : 24

ADHÉSION DU SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION AU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE COMMUN VILLE/CCAS

Rapporteur : Mme Françoise MESNARD

Lors de la séance du 28 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Syndicat Mixte de Restauration entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale.

Ce syndicat doit adhérer à un comité technique paritaire, instance compétente pour traiter des questions d'ordre général d'organisation du travail.

Compte-tenu des liens qui uniront ces trois entités, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion du syndicat précité au comité technique paritaire commun à la Ville et au CCAS.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25).

**ASSOCIATION « LA PALETTE ANGÉRIENNE »
Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Rapporteur : Mme Babette Cardet

Le sculpteur Gino Charpentier, installé près de Matha, bénéficie depuis de longues années de la reconnaissance des spécialistes de l'art contemporain et aussi du public pour l'ensemble de son oeuvre.

Une exposition rassemblant ces dernières sculptures, sera organisée par la Palette angérienne dans la chapelle des Bénédictines, du 22 décembre 2007 au 20 janvier 2008.

Le financement de ce projet sera assuré directement par l'association, le montant des charges étant estimé à 5 768 € TTC (édition d'un catalogue, affiches, rémunération de l'artiste, assurance). La Palette angérienne doit bénéficier d'une aide du Conseil régional pour l'édition du catalogue, à hauteur de 3 700 € et par ailleurs, apporter une part d'autofinancement de 768 €

Afin de compléter le financement de ce projet, je propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 300 € à l'Association La Palette angérienne.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 6574- 3302 par décision modificative prise ce jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23).

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 23

**ANIMATIONS FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2007-2008
GESTION ET TARIFS DE LOCATION
CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES TEMPORAIRE
RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS**

Rapporteur : Mme. Monique BARUSSAUD

Par délibérations du Conseil Municipal du 9 novembre 2005 et 27 novembre 2006, la Ville de Saint-Jean d'Angély a organisé dans le cadre de l'animation des fêtes de fin d'année, un marché de Noël autour d'une patinoire synthétique.

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Cette initiative ayant été appréciée par la population angérienne et environnante, il est proposé de la reconduire pour l'année 2007.

C'est ainsi qu'une patinoire synthétique de 200 m² sera installée place François MITTERRAND avec en périphérie, un marché de Noël composé de 9 chalets et de commerçants ambulants, l'ensemble jouxtant la traditionnelle fête foraine.

Afin de permettre le fonctionnement de cette patinoire sur la période allant du jeudi 20 décembre 2007 au dimanche 06 janvier 2008 inclus, il convient :

* d'arrêter les tarifs comme suit :

- plein tarif : **3 € l'entrée**
- tarif de groupes (à partir de 10 entrées) : **2 € / personne**
- gratuit pour les écoles maternelles et primaires du canton de Saint-Jean d'Angély dans le cadre scolaire.

* de prévoir le recrutement de 4 agents contractuels à 35/35ème du 20/12/07 au 10/01/08 rémunérés de la façon suivante :

- sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique 2ème classe, de même, concernant la location des chalets et l'implantation des commerçants ambulants, il s'agit également d'arrêter les tarifs suivants pour la période du mercredi 19 décembre au jeudi 27 décembre 2007 inclus :

- location d'un chalet : location de 225 € le chalet ouvert et 200 € le chalet kiosque, + 15 € pour les services rendus, caution de 150 € le tout payable à la signature du contrat de location.
- commerçants ambulants : 15 € la journée ou un forfait de 85 € pour toute la durée de la manifestation susvisée, quel que soit le mètre.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le recrutement de 4 agents contractuels à 35/35ème
- d'autoriser M. le Maire à signer les contrats de travail,
- de se prononcer sur le projet de contrat de location des chalets de Noël ci-joint,
- d'autoriser M. le Maire à signer le moment venu les contrats de location,
- d'approuver les montants des tarifs et de la caution ci-dessus proposés,
- d'autoriser la création de la régie de recettes temporaire y afférente.

M. Bouron : « Je m'interroge sur l' € pour les enfants hors commune. Je m'explique. Vous avez un certain nombre d'enfants qui fréquentent des écoles maternelles et élémentaires qui ne sont pas de la commune mais qui sont quand même inscrits dans les écoles de Saint-Jean-d'Angély avec l'autorisation bien sûr du Maire de la commune d'accueil. J'ai l'impression que l'on pénalise un petit peu les enfants hors commune par rapport à ceux qui y sont. Je

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

verrais assez bien que l'on accorde également la gratuité à ces enfants hors commune, mais que l'on ajoute dans la limite des places disponibles. »

Mme Barussaud : « Les deux premiers jours d'ouverture étant un jeudi et un vendredi, jours de classe, il y aura donc des créneaux réservés aux scolaires. C'est le même principe que l'an dernier. C'est gratuit pour les écoles de la ville. Si les écoles d'autres communes veulent venir, c'est un euro par enfant. »

M. Bouron : « J'ai compris ça. Moi, je vous propose éventuellement la gratuité... »

Mme Barussaud : « Je suis bien contente si on me le propose cette année. L'an passé, j'avais posé la question et on m'avait répondu que les enfants des écoles extérieures c'était normal qu'ils participent. Si cette année, on revient sur autre chose, j'en suis bien aise. »

M. Bouron : « Dans la limite des places disponibles. »

M. le Maire : « Pour les enfants du canton. »

M. Bouron : « Pour les enfants du canton. »

M. le Maire : « Avec priorités aux écoles de Saint-Jean-d'Angély. »

Mme Barussaud : « Ce n'est que deux jours avec deux fois trois heures par jour. »

M. Bouron : « Ce n'est pas pour les 40 € que l'on va obtenir... »

M. le Maire : « Cela ne représente pas une grosse somme. »

Mme Barussaud : « Il est dommage que l'on n'ait pas décidé cela l'an dernier. »

M. le Maire : « Je vous propose de garder la réglementation comme on l'avait préparée. L'an prochain, il faudra réfléchir à la proposition de M. Bouron et voir si l'on peut élargir à tous les enfants du canton. Si vous le souhaitez, on peut indiquer la gratuité des enfants des écoles maternelles et primaires hors commune du canton de Saint-Jean-d'Angély dans la mesure des places disponibles. »

M. Bouron : « Voilà, c'est ce que je voulais dire. »

M. le Maire : « On adopte cette dernière version ? »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25).

TRANSFERT DE COMPÉTENCES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Approbation du procès-verbal de transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Angély

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Rapporteur : M. Gérard ADAM

L'arrêté préfectoral n°06-2675-DRCL-B2 du 18 août 2006 a entériné l'extension de compétences de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Jean d'Angély, portant sur la « création, réhabilitation, extension, gestion des aires d'accueil des gens du voyage d'intérêt communautaire ».

Conformément à la réglementation, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire.

Le 29 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Communauté de Communes du Canton de Saint Jean d'Angély.

Il convient de rectifier, dans ce procès-verbal, la valeur historique de l'immeuble transféré (la valeur mentionnée n'incluant pas l'intégralité des travaux), ainsi que le montant du capital restant dû de l'un des emprunts transférés.

Il est proposé au Conseil Municipal de rapporter la délibération du 29 mars 2007, et d'approuver le procès-verbal, ci après annexé, de mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage sis au lieu-dit « Fontaine-Gasson ».

M. Adam : « Une partie des travaux sur le bâtiment avait été oubliée d'une part, et l'exacte valeur du capital n'avait pas été donnée d'autre part. C'est pour cela que nous sommes obligés de refaire cette délibération, mais cela ne change rien au transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage. »

M. Estieu : « Où se trouve la Fontaine Gasson ? »

M. Adam : « Quand nous avons la compétence, je me souviens de vous avoir invité à venir. Vous prenez la route de Courcelles et ensuite vous allez vers la Barrière. »

M. Estieu : « Ce n'est pas la fosse aux loups ? »

M. Bouron : « La fosse aux loups, c'est derrière le garage Peugeot. »

M. Adam : « Mais en passant par la fosse aux loups, on peut y arriver. »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (25)**.

**AVENANT A LA CONVENTION DE
FINANCEMENT DU CENTRE SOCIO CULTUREL
(TRONC COMMUN)**

Rapporteur : M. Gérard ADAM.

Ainsi que vous le savez, la Ville de SAINT-JEAN D'ANGÉLY apporte son concours au financement du Centre socio-culturel, et plus particulièrement du tronc commun qui regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement et au développement des activités de l'association..

Par délibération du 28 juin 2007, le Conseil Municipal a accepté de revoir la participation de la Ville au financement du centre suivant les modalités définies comme suit :

- subvention globale de fonctionnement :	24 900 €
- subvention locaux des quartiers :	1 300 €
- subvention d'équilibre du tronc commun :	9 400 €
- TOTAL :	35 600€

Pour les exercices 2008 et 2009, la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales (jointe en annexe) implique que le financement de l'association soit réparti comme suit :

- Caisse d'Allocations Familiales :	57 561 €
- Conseil Général :	31 083 €
- Communauté de communes :	9 600 €
- Ville de SAINT-JEAN D'ANGÉLY :	35 600 €

Les apports souscrits par chacun des partenaires sus-visés ont pour objet de parfaire le financement du tronc commun.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'**AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant à la convention fixant les modalités du financement du Centre Socio Culturel (tronc commun).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (25)**.

Définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté de communes du canton de Saint-Jean-d'Angély
Complément de définition

Rapporteur : Jean-Claude BOURON

L'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la communauté de communes du canton de Saint-Jean d'Angély a été constaté par arrêté préfectoral n°06-2676 – DRCL – B2 du 18 août 2006.

Tel que constaté par cet arrêté, la Communauté de communes ne peut pas exercer sa compétence économique sur les friches industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales puisque seuls sont considérés d'intérêt communautaire la construction, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'immobilier d'entreprise à implanter ou existants sur les zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire, c'est-à-dire sur les zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales supérieures à 1 ha à l'exception des zones communales existantes ou leurs extensions prévues aux PLU et limitativement énumérées. Il convient donc de compléter cette définition.

D'autre part, en ce qui concerne la compétence optionnelle "voirie d'intérêt communautaire", il convient de compléter la liste exhaustive des voies d'accès considérées d'intérêt communautaire par une voie située sur la commune de La Vergne et desservant la zone communautaire de Moulinveau.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- de **COMPLÉTER la définition de l'intérêt communautaire** constaté au paragraphe Compétences obligatoires "Développement économique – Zones économiques – Alinéa 2 : création, réhabilitation, aménagement, entretien et gestion d'immobiliers d'entreprises d'intérêt communautaire » annexé à l'arrêté préfectoral n°06-2676 – DRCL – B2 du 18 août 2006 par les dispositions ci-après :

Sont considérés d'intérêt communautaire l'acquisition, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion des friches industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales :

- *d'une superficie supérieure à 500 m² pour les communes de moins de 2 000 habitants*
 - *d'une superficie supérieure à 4 500 m² pour les communes de plus de 2 000 habitants*
- de **COMPLÉTER la définition de l'intérêt communautaire** constaté au paragraphe Compétences optionnelles "Voirie d'intérêt communautaire – alinéa 1 : création, aménagement et entretien des voies d'accès d'intérêt communautaire" annexé à l'arrêté

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

préfectoral n°06-2676 – DRCL – B2 du 18 août 2006 par les dispositions ci-après :

Commune de La Vergne :

la voie communale n°202 (rue de la reine) dans sa partie longeant la zone économique communautaire de Moulinveau comprise entre la rue des vieilles fées et l'extrémité est de la zone communautaire en direction du village de Moulinveau tel que figurant sur le plan ci-joint.

- **d' AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

M. Bouron : « En ce qui concerne la compétence économique, compétence obligatoire, la CDC n'avait pas compétence sur les friches industrielles. Or, il se trouve parfois que le problème suivant se pose : une commune rurale peut avoir à traiter subitement une friche industrielle, qui peut être de 500 m² ou de 1000 m², sur son territoire. Elle n'en a pas toujours les moyens financiers ni techniques. Compte tenu de ces observations, cela s'est passé sur le canton bien entendu, la CDC pourrait prendre la compétence économique en ce qui concerne les friches industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales pour des communes de moins de 2000 habitants pour des friches supérieures à 500 m² et pour des communes de plus de 2000 habitants pour des friches supérieures à 4500 m². Cela complèterait la compétence économique et permettrait ainsi à la CDC de traiter des friches qui peuvent exister dans les communes rurales.

En ce qui concerne la voirie, on a indiqué « plan joint » mais je ne crois pas que l'on ait diffusé les plans. » Vous allez comprendre rapidement. La zone industrielle de Moulinveau est limitée au nord par la route de La Rochelle et c'est la petite voie communale 202 qui limite au sud, qui est aujourd'hui propriété de la commune de La Vergne. Cette voie est d'intérêt communautaire, qui devrait être prise par la CDC. Cela consiste en fait à la sortir du patrimoine de La Vergne pour la transférer à la CDC. Voilà les deux modifications. »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés
(25

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 VILLE

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de décision modificative présentée équilibrée en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

Section investissement

en recettes et en dépenses 126 800 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 13 500 €

M. Bouron : « Je voulais faire remarquer que nous avons ajouté 25 000 € en voirie. Il y a en effet un affaissement rue Michel Texier, sur l'emprise de l'aqueduc qui desservait la rue Pépin d'Aquitaine autrefois. Le devis se monte à un peu moins de 20 000 € mais nous avons rajouté 5000 € car il peut y avoir des problèmes de canalisations d'eau, de gaz, lorsque l'on va faire les travaux. »

M. Castagnet : « On peut peut-être en profiter pour faire des recherches pendant ces travaux. »

M. Bouron : « On va ouvrir la rue, pour ça. Concernant le prix de cession pour le legs Raffejeaud, on a fait une plus-value de 4000 € »

M. Castagnet : « Que l'on va se partager (rires). »

M. Bouron : « Il y a un jeu d'écriture pour le bâtiment Hydraulique Concept services, Saint-Jean Hydraulique. »

M. Castagnet : « Il s'agit de quel bâtiment ? »

M. Bouron : « Celui situé avenue du Port Mahon., en face du monument aux morts. »

M. Castagnet : « Ce bâtiment était une station-service. Le pétrolier, avant de partir, aurait dû le remettre en état. Il y a un auvent qui dépasse sur le domaine communal. Il faudrait dire au propriétaire, aux locataires, en plus nous sommes dans un secteur classé, de faire sauter tout ça. »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25).

Fin de l'ordre du jour

M. le Maire : « Je vous remercie pour votre participation à ces travaux. Je crois qu'aujourd'hui on a franchi un pas important dans la réalisation de notre projet thermal que

Séance du conseil municipal du 8 novembre 2007

nous travaillons depuis très longtemps. J'ai lu dans la presse qu'il fallait donner une deuxième chance à Saint-Jean-d'Angély. Un journaliste, qui paraît inquiet, semble penser aussi que le Directeur Général des Services et le Maire sont prêts à en venir aux mains. Je vous rassure, nous sommes très souriants et nous n'avons aucun problème. C'est une bonne nouvelle en cette fin de conseil municipal. »

M. Castagnet : « Si vous êtes réconciliés, tant mieux ! »

M. Gomez : « Nous n'avons jamais été fâchés. »

M. le Maire : « De toute façon, je le dis avec le sourire mais j'aimerais bien que l'on puisse aborder le futur avec une tonalité qui ne soit pas trop agressive. Personne ne gagne à donner ce type de tonalité à un débat. Merci à tous.»

La séance est levée à 20h55.